COMMUNE D'AVENCHES

Municipalité

Préavis municipal n° 2026.26.11

« Étude du potentiel photovoltaïque et de la valorisation de l'énergie solaire »

Législature 2026-2031

Dicastère Développement Durable – Mme Camille Marion

Approuvé en séance de Municipalité le 16.11.2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Labellisée Cité de l'énergie Gold, la commune d'Avenches conduit une politique énergétique active, dont le développement des énergies renouvelables locales. La Planification énergétique territoriale (PET) d'Avenches, actualisée en 2024, a mis en évidence un important potentiel de développement de l'énergie photovoltaïque sur le territoire communal et préconise d'encourager le déploiement du solaire.

Le cadastre solaire fédéral (toitsolaire.ch) montre que la Commune dispose d'un potentiel photovoltaïque important sur l'ensemble de son territoire. Ce potentiel reste aujourd'hui largement sous-exploité et aucune vision d'ensemble ne permet d'en planifier la mise en valeur.

Parallèlement, le cadre légal a évolué. La loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité reposant sur des énergies renouvelables, acceptée en votation populaire le 9 juin 2024 et entrée en vigueur par étapes en 2025 et 2026, élargit les possibilités de consommer localement l'électricité produite : communautés d'autoconsommation (CA), regroupements dans le cadre de la consommation propre (RCP), y compris virtuels (RCPv), et communautés électriques locales (CEL). Ces outils ouvrent à la Commune comme aux habitantes et habitants, de nouvelles perspectives de valorisation de la production solaire.

2. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit de **CHF 48'645.- TTC** destiné à financer l'étude du potentiel photovoltaïque du territoire communal, ainsi que des possibilités de valoriser localement l'énergie produite.

L'étude doit permettre de :

- Connaître le potentiel du territoire communal, les modalités de valorisation de l'énergie et les leviers à disposition de la Commune pour encourager le déploiement du solaire et le partage de l'électricité produite, au bénéfice des propriétaires, des entreprises comme des locataires.
- Connaître le potentiel du patrimoine communal au niveau de la zone sportive ainsi que les modalités de valorisation de l'énergie produite au niveau de la halle-derrière-les-murs.
- Disposer des bases nécessaires ainsi que d'un accompagnement pour élaborer deux outils :
    - Un plan directeur, outil communal, développant une vision et une stratégie.
    - Un guide traduisant cette vision en orientations concrètes et lisibles, présentées par carte et par type d'acteur.

3. Description des prestations

Le présent préavis porte uniquement sur l'étude. Les investissements qui en découleront, notamment l'équipement de la zone sportive, feront le cas échéant l'objet de demandes de crédit distinctes.

3.1 Territoire communal (prestation de base)

Le potentiel photovoltaïque de l'ensemble du territoire d'Avenches sera évalué à partir des données de toitsolaire.ch, affinées selon le type de bâtiment, l'usage et les contraintes patrimoniales :

- **Toitures** : définition de catégories de bâtiments représentatives, calepinages types, et taux de concrétisation selon la localisation (centre bourg, zone protégée, périphérie), la taille de la toiture et l'usage (habitat individuel ou collectif, industrie, agriculture, commerce) ;

- **Façades** : évaluation critique et qualitative du potentiel indiqué par le cadastre fédéral ;
- **Hors bâtiments** : identification succincte de surfaces complémentaires telles que parkings, parois antibruit, serres ou surfaces désaffectées.

Les résultats seront exprimés en potentiel réaliste, c'est-à-dire techniquement, économiquement et socialement atteignable. Une analyse à l'échelle du territoire évaluera également les opportunités d'une CEL communale ouverte aux habitantes et habitants ainsi qu'aux entreprises, avec ses impacts énergétiques et financiers (pour la production comme la consommation).

3.2 Patrimoine communal

Au niveau des bâtiments publics, l'étude du potentiel ne portera que sur la zone sportive. En effet, les bâtiments communaux soumis à des contraintes patrimoniales ne sont pas considérés, pour le moment, comme prioritaires en matière d'installations photovoltaïques.

L'étude du potentiel de la zone sportive se déroulera selon les phases suivantes :

- Identification des portions de toiture les plus favorables et établissement d'un plan d'implantation des panneaux.
- Simulation de la production d'électricité à partir des données météorologiques les plus proches.
- Évaluation du potentiel de consommation propre sur la base des factures d'électricité et du profil d'utilisation du bâtiment.
- Estimation des coûts (précision de ± 25 %) et les subventions disponibles, notamment la rétribution unique.
- Analyse de la rentabilité de l'installation sur 25 ans.

Une visite du site permettra la vérification de la faisabilité technique : emplacement des onduleurs, cheminement des câbles, capacité de l'installation électrique existante, état de la toiture, appréciation qualitative de la charge admissible.

L'étude examinera en outre comment valoriser localement l'énergie produite, par ordre de priorité : consommation propre du bâtiment, consommation propre collective (CA, RCP ou RCPv), échanges au sein d'une communauté électrique locale (CEL), puis injection dans le réseau. La comparaison fine de la consommation et de la production, au pas horaire au minimum, permettra de définir le périmètre de CEL le plus pertinent et d'en mesurer l'effet sur la rentabilité des installations et sur la facture d'électricité de la Commune.

Dans le cadre de la CEL, une évaluation de l'intérêt et de la rentabilité d'un stockage électrique (batterie), avec analyse de la sensibilité sur la capacité sera réalisée.

De plus, l'analyse comprendra également l'intégration de la mobilité électrique dans la CEL par l'intermédiaire des bornes de recharge publiques et de la recharge de la flotte de véhicules communaux.

3.3 Options

Les options suivantes complètent les prestations de base :

- **Coopération avec Groupe E :** identification des éventuelles contraintes de réseau, de ses capacités à absorber localement la production, des solutions seront recherchées et proposées.
- **Cadre réglementaire et mise en œuvre d'une CEL** : panorama des modèles de partage de l'électricité (RCP, RCPv, CA, CEL, tarif de reprise) et feuille de route pour la création d'une CEL (démarches auprès du gestionnaire de réseau, gouvernance, périmètre, comptage et répartition).

3.4 Accompagnement à l'élaboration du plan directeur solaire et du guide

Le plan directeur solaire définit les orientations communales. Il présente également des propositions concrètes (objectifs de production, exemplarité de la commune, financement participatif, subventions, information, directives communales, guide pour les bâtiments patrimoniaux, etc.), qui seront évaluées selon leur complexité, leur coût et leur efficacité.

Le guide traduit cette vision en orientations concrètes et lisibles, présentées par carte, par type d'acteur (propriétaires, locataires, entreprise, etc), par thématiques transversales (modèle de valorisation, intégration architecturale, financement, rôle de la Commune).

4. Développement durable

Le projet a été examiné au regard des trois dimensions du développement durable.

Environnement : l'étude constitue la première étape d'un développement planifié de la production d'électricité renouvelable locale, sur le patrimoine communal comme sur l'ensemble du territoire. En privilégiant la consommation locale de l'électricité produite, elle contribue à limiter les flux sur le réseau et à renforcer l'approvisionnement local. Elle s'inscrit dans la politique énergétique communale et dans les objectifs climatiques fédéraux et cantonaux.

Société : l'étude intègre dès le départ la protection du centre historique et recherche des solutions pour la population et les entreprises. L'analyse des communautés électriques locales permettra d'associer la population, propriétaires comme locataires, aux bénéfices de la production solaire. Les installations communales auront valeur d'exemple et nourriront l'information de la population.

Économie : pour un coût modeste au regard des investissements qu'elle permettra d'orienter, l'étude fournit à la Municipalité une base fiable pour prioriser ses investissements. La valorisation locale de l'électricité peut améliorer la rentabilité des installations et réduire la facture d'électricité de la commune, tout en maintenant sur le territoire une part de la valeur créée.

5. Finances

6.1 Coûts

Prestations	**Montant HT**
Territoire communal : potentiel réaliste et valorisation de l'énergie dans une CEL	CHF 20'000.-
Patrimoine communal : – Zone sportive : potentiel, priorisation, planification pluriannuelle, CEL, valorisation de l'énergie – Intégration d'une batterie, de la mobilité électrique	CHF 12'000.-
Options : – Cadre réglementaire et mise en œuvre d'une CEL – Coopération avec Groupe E (soumise à l'accord de Groupe E)	CHF 5'500.-
Accompagnement à l'élaboration du plan directeur solaire et du guide	CHF 7'500.-
Montant total HT	CHF 45'000.-

Le crédit demandé s'élève à **CHF 48'645.- TTC** et inclut l'ensemble des options chiffrées, afin que la Municipalité puisse les engager, sans nouvelle démarche, si les résultats intermédiaires le justifient. Les options qui ne seraient pas commandées ne seront pas dépensées.

6.2 Subventions

Aucune subvention n'est prise en compte dans le présent préavis.

6.3 Amortissement

Il est prévu d'amortir le montant de CHF 48'645.- sur une durée de 10 ans (catégorie d'immobilisation selon directive MCH2), soit une charge annuelle, hors frais d'intérêts variables, de CHF 4'865.-.

6.4 Financement

Il est prévu de financer les travaux par les fonds disponibles en trésorerie. Si ces derniers ne devaient pas être suffisants, nous aurions alors recours à l'emprunt autorisé dans le cadre du plafond d'endettement. L'endettement de la Commune au 10 novembre 2026 se monte à CHF 17'280'882.-. En tenant compte des dépenses et des recettes d'investissement à venir (préavis votés), l'endettement se monterait à CHF 33'094'559.-, alors que le plafond autorisé est de CHF 50'000'000.-.

6.5 Charges d'exploitation

L'étude n'engendre aucune charge d'exploitation. Les investissements qui en découleront feront l'objet de préavis distincts, accompagnés de leurs propres analyses de rentabilité et de leurs charges d'exploitation.

6. Conclusion

La commune d'Avenches dispose d'un potentiel solaire important sur l'ensemble de son territoire et le nouveau cadre légal offre des possibilités d'en valoriser localement la production.

L'étude proposée donnera à la Municipalité une vision claire de ce potentiel, des investissements à consentir et des leviers à sa disposition. Elle posera les bases d'un plan directeur solaire conciliant transition énergétique et préservation du patrimoine ainsi que d'un guide destiné aux différents acteurs du territoire.

La Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

Le Conseil communal d'Avenches,

Vu le préavis municipal n° 2026.26.11 de la législature 2026-2031,

Ouï le rapport de la commission désignée pour l'étude de cet objet,

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

1) **D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 48'645.- TTC pour la réalisation d'une étude du potentiel photovoltaïque et de la valorisation de l'énergie solaire sur le patrimoine et le territoire communal ;**

2) **D'autoriser la Municipalité à financer ce montant de CHF 48'645.- par les fonds disponibles en trésorerie ou alors si ces derniers n'étaient pas suffisants, de recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement ;**

3) **D'autoriser la Municipalité à amortir cette somme par un prélèvement sur le fonds de réserve 2910.00 «Fonds de réserve pour le développement durable»**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, l'expression de nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique	Le Secrétaire
Laure RYSER	François RAVAL

Municipales déléguées :

- Dicastère développement durable, service extérieur et mobilité – Camille Marion
- Dicastère des finances – Laure Ryser